



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : CL

<https://>

Maître Antoine REGLEY
229 rue Solférino
59000 Lille

Paris, le 22/12/2023

Réf. : C.



Maître,

En date du 22/12/2023, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. S.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 10 et 11 mars 2023 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est doté de six points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer et par délégation,
l'adjointe au chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Coralie RUSCH